

Lundi 19 avril 2021

Covid-19 : le centre de vaccination de Quimper déménage à l'espace Dan Ar Braz / À partir du lundi 19 avril



La campagne de vaccination sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale s'intensifie et s'étend dès lundi aux personnes de plus de 70 ans.

Jusqu'ici installé à la maison des association Pierre-Waldeck-Rousseau, le centre de vaccination déménage à l'espace Dan Ar Braz à partir du lundi 19 avril mis lui aussi à disposition par la ville de Quimper et toujours géré par l'Union Pour la Santé, association qui rassemble les professionnels de santé du Pays de Quimper.

Ce déménagement, dans un lieu plus grand va permettre l'installation à terme de huit files de vaccination contre quatre actuellement afin d'augmenter les capacités de vaccination. Cette montée en puissance accompagne l'augmentation du nombre de doses de vaccin attribuées par l'État au territoire. Plus de 2500 doses seront mises à disposition du nouveau centre chaque semaine contre 1500 jusqu'ici. Fin-mai, les capacités de vaccination devraient atteindre 3000 doses.

→ **Un nouveau centre de vaccination situé rue de Stang Bihan**

Grâce à l'implication forte des services techniques de la Ville, les locaux de l'espace Dan Ar Braz ont été aménagés en centre de vaccination afin de remplacer le centre de vaccination mis en place depuis janvier à la maison des associations Pierre-Waldeck-Rousseau. Des outils informatiques ont été mis à disposition des professionnels de santé pour faciliter leur action.

À compter du 19 avril le centre de vaccination sera situé à l'espace Dan Ar Braz, rue de Stang Bihan à Quimper (en face du Parc des expositions de Quimper-Cornouaille et à proximité du centre de tests PCR).

S'y rendre en bus :

- Ligne de bus B à destination de Gourvily arrêt Croix des Gardiens (4 minutes de marche de l'arrêt de bus au centre de vaccination).
- Ligne de bus 1 à destination de Kervouyec arrêt Pavillon
- Ligne de bus 5 à destination de Penvillers arrêt Sully

Plus d'informations et horaires sur <https://www.qub.fr>

Le centre sera opérationnel le lundi 19 avril dès 8h30, puis du lundi au vendredi avec une évolution des amplitudes d'ouverture en fonction des livraisons de doses de vaccin (uniquement sur rendez-vous).

Il est inutile de se déplacer au centre de vaccination à l'espace Dan Ar Braz sans rendez-vous.

→ **Comment prendre rendez-vous ?**

**Par téléphone au 02 57 18 00 61 ou 08 05 69 07 82 ou 0 800 009 110
du lundi au vendredi de 9h à 17h**

Ou par internet sur les sites : www.keldoc.com/vaccination-covid-19/finistere-quimper

Deux rendez-vous seront programmés : un premier pour la première injection et un autre pour la seconde injection.

Les personnes ayant déjà fait leur 1^{ère} injection à la maison des associations devront se faire vacciner pour la 2^e injection à l'espace Dan Ar Braz à partir du lundi 19 avril. Les dates de rendez-vous prises ne changent pas, seul le lieu de vaccination est modifié.

L'État pilote la campagne vaccinale en gérant notamment l'approvisionnement des vaccins. Les collectivités et l'espace Dan Ar Braz ne gèrent pas la prise des rendez-vous. L'Union Pour la Santé du Pays de Quimper assure la gestion effective du centre de vaccination grâce à la mobilisation de plus d'une centaine de professionnels de santé du territoire.

Vous êtes professionnel de santé et vous souhaitez contribuer à la vaccination sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, écrivez à l'adresse : cvd.quimper@gmail.com

A ce jour, ce sont plus de 13 000 personnes qui ont été vaccinées sur le territoire dont près d'un tiers ont reçu une deuxième injection.

Rappel :

La ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale sont également mobilisées pour agir aux côtés de tous les acteurs concernés par la lutte contre le Covid-19. Au-delà de la mise à disposition de locaux et de personnels par la Ville de Quimper, les deux collectivités poursuivent le développement d'actions logistiques, matérielles et humaines, pour accompagner la campagne de vaccination.



→ **L'implication de la réserve communale**

La réserve communale est toujours mobilisée sur site pour assurer des missions logistiques afin de garantir un accueil de qualité pour les personnes venant se faire vacciner.

→ **La mise à disposition de ressources humaines**

La ville de Quimper a recruté une personne en contrat à durée déterminée depuis le 7 avril pour assurer le secrétariat et met également à disposition du personnel pour gérer les flux de personnes au centre de vaccination, au même titre que la réserve communale.

→ **Une campagne de recensement des personnes âgées**

Certaines personnes âgées ne sont pas à l'aise avec le téléphone ou avec internet et ont des difficultés pour prendre rendez-vous. D'autres auront des difficultés pour se déplacer par elles-mêmes jusqu'au centre de vaccination.

Les communes de Quimper Bretagne Occidentale ont mis en œuvre une démarche coordonnée pour identifier ces personnes isolées et les aider à organiser leur prise de rendez-vous et leur transport. Dans les communes de l'agglomération, des campagnes d'appels téléphoniques ont été organisées dès le mois de février pour prendre contact avec elles et des centres éphémères ont été déployés. Près de 800 personnes ont ainsi pu obtenir des rendez-vous grâce à la mobilisation de toutes les villes de l'agglomération.

À Quimper, la direction des Personnes âgées et personnes handicapées a mené une campagne d'appels téléphoniques en direction des personnes inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables qui résident à leur domicile.

La Ville a également mis en place un numéro unique accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans pour les accompagner dans les démarches de prises de rendez-vous et de déplacement au centre de vaccination, en lien avec le réseau de transport Qub.

Tél. : 02 98 64 51 00 ou par mail à accueilpaph@quimper.bzh

Public éligible à la vaccination (version du 12 avril 2021)

La vaccination COVID-19 POUR LE GRAND PUBLIC
(à partir de 18 ans)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca ou Janssen**	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie ou en cabinet infirmier	✓ En centre de vaccination***

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^{ème} trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

** Le vaccin Janssen sera disponible en ville (médecins, pharmaciens et infirmiers) à partir du 22 avril 2021.
*** Ouverture à la vaccination pour les personnes de plus de 60 ans à partir du 16 avril 2021.

version : Lundi 12 avril 2021